



NEGOCIATION SALARIALE FO & CFTC s'engage



08/06/2018

L'Augmentation Générale est au dessus de l'inflation prévisionnelle (1.2% pour 2018) pour les Ouvriers et Agents de Maitrise à moins coef305 (1.3% à 1.5%)

Le Montant de l'augmentation générale pour les Ouvriers, Employés et maitrise en dessous de COEF 305 est satisfaisante.

Pour les Cadres et Agents de Maitrise à partir du coef 305, l'enveloppe est moins conséquente par contre une clause sur les « non augmentés » depuis trois ans est inclus dans l'accord.

Nous ne sommes pas satisfait du niveau de l'enveloppe néanmoins c'est la première année que la Direction accepte de discuter sur les cadres non augmentés.

Les limites de déclenchement des AG sont pour nous discriminatoires, nous proposons à tous les Agents de Maitrise à plus du COEF 305 de demander à passer Cadre.

Nous avons obtenu:

un supplément de 10% sur la prime d'intéressement qui sera versé début Octobre.
Le supplément d'intéressement est un bonus pour cette année.

L'avance de 25% du 13^{ème} mois sur la paie de Novembre.
Nous la demandions depuis plus de dix ans, la Direction a enfin lâché sur ce point.

Une enveloppe consacrée aux inégalités salariales (0.1%) et une sur l'évolution professionnelles (0.1%).

Les syndicats qui signent cet accord seront légitime pour défendre les dossiers de discriminations et évolutions professionnelles.

Pour FO & CFTC, l'accord sur les salaires est satisfaisant